

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE
AUX ORGANISMES
DE LA VILLE DE PLESSISVILLE



Adoptée le _____

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

La Ville de Plessisville a la volonté d'offrir un service de qualité et des conditions favorables pour le développement de ses organismes et le mieux-être de ses citoyens. La Ville de Plessisville souhaite donc établir cette politique à partir de principes fondamentaux basés sur :

- une capacité d'offrir des services et des ressources facilitantes;
- en encourageant la participation et l'autonomie des citoyens;
- en prenant des décisions éclairées et cohérentes lors du traitement des demandes;
- en réalisant une redistribution juste et équitable des ressources collectives.

POURQUOI SE DOTER D'UNE POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

La Politique d'aide financière aux organismes de la Ville de Plessisville se veut un outil de référence autant pour les organismes que pour le Conseil municipal et les membres du Service à la vie citoyenne.

Cette politique a donc pour but de mettre des balises d'évaluation afin de traiter de façon juste et équitable l'ensemble des demandes de financement reçues selon une enveloppe budgétaire disponible annuellement.

COMMENT PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Tout organisme qui souhaite obtenir une subvention doit d'abord détenir son accréditation de la Ville de Plessisville selon les normes de la Politique de reconnaissance des organismes.

Dans un deuxième temps, l'organisme doit compléter le formulaire de demande d'aide financière disponible (Annexe B) et sur notre site Internet au www.plessisville.quebec et l'acheminer à l'hôtel de ville pour le Service à la vie citoyenne. Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

1. Bilan des revenus et dépenses de la dernière année;
2. Rapport d'activités de l'année précédente (s'il y a lieu);
3. Tout autre document jugé pertinent à l'étude de votre demande (dépliant, programmation, publicité, etc.).

De plus, pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets, compréhensibles et fondés sur des données exactes. Sinon, il appartiendra au demandeur d'en corriger les lacunes dans le délai accordé par la Ville de Plessisville.

DATE LIMITE DE LA DEMANDE FINANCIÈRE

Les demandes d'aide financière se font **une fois l'an** et elles doivent être déposées au plus tard :

- Le **15 septembre** de l'année en cours pour obtenir du financement l'année suivante.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Toutes les demandes d'aide financière sont analysées par un comité formé d'élus municipaux et de représentants du Service à la vie citoyenne.

Le comité s'appuie sur les critères définis correspondant aux différents volets de l'aide financière pour déterminer la recevabilité de la demande et établir la valeur de l'aide à accorder à l'organisme, tout en tenant compte des disponibilités financières de la Ville de Plessisville.

Le comité d'évaluation adresse ses recommandations au Conseil municipal pour fins de décision et approbation finale. L'annonce du soutien accordé est mentionnée aux organismes au **début de l'année** visée par l'aide financière.

LES CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

L'impact social et communautaire sur la collectivité;

La contribution financière du milieu (dons de partenaires, subventions gouvernementales);

Le niveau de l'activité (local, régional, provincial);

La période du service offert (à l'année, ponctuel, 1 fois);

La clientèle visée (jeunesse, aînés, famille, adultes);

Le lien avec le plan stratégique de la ville.

MODALITÉS DE VERSEMENT

L'organisme bénéficiaire du soutien financier de la Ville de Plessisville sera payé :

- En un seul versement pour une aide financière allant jusqu'à 2 000 \$;
- En plusieurs versements, dont le premier représente un maximum de 50% de l'aide pour un soutien financier supérieur à 2 000 \$. Le dernier versement de l'aide pourrait être versé suivant la réception d'un bilan financier à jour sur les sommes octroyées à la réalisation des activités prévues dans la demande;

OU

- Selon les modalités convenues entre l'organisme et la Ville de Plessisville, le cas échéant.

L'aide financière accordée pour un événement et l'aide accordée sur une base triennale pourrait être accompagnée d'une entente à laquelle figureront les modalités de versement, les divers services fournis par la Ville et les exigences ou objectifs fixés par la Ville de Plessisville.

OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

Tout organisme qui bénéficie d'un soutien municipal s'engage à :

- Réaliser les activités pour lesquelles il a obtenu l'aide financière de la Ville de Plessisville;
- Remettre un rapport d'activités et un rapport financier incluant l'état de l'utilisation de la subvention au plus tard dans les 30 jours suivant l'assemblée générale annuelle de l'organisme;
- Dans le cadre de la réalisation de ses activités, mentionner la contribution de la Ville de Plessisville, quelle que soit la forme utilisée par l'organisme : publicité, conférence de presse, reportage, publication, affiche, dépliant, programme, etc.;
- Inviter la Ville de Plessisville à participer à tout événement public afférent au projet;
- Informer la Ville de Plessisville de toute demande de subvention qui aurait été adressée à d'autres paliers de gouvernements pour les mêmes activités;
- Se conformer, le cas échéant, aux conditions d'utilisation de la subvention;
- Aviser promptement et faire approuver par le Service à la vie citoyenne, tout changement aux objectifs, à l'échéancier ou à tout autre aspect du projet pour lequel une aide financière a été accordée par la Ville;
- Aviser le Service à la vie citoyenne de son incapacité, le cas échéant, de réaliser le projet ou les activités prévues pour lequel il a reçu une aide financière. Il pourrait être tenu, selon le cas, de rembourser en partie ou en totalité le montant accordé.

La Ville de Plessisville se réserve le droit de suspendre ou de redistribuer les paiements de l'aide financière d'un organisme qui cesse ses activités, qui est incapable de réaliser les activités prévues, qui apporte des changements importants à sa direction sans prévenir la Ville de Plessisville ou qui présente une situation financière déficitaire.

SOUTIEN FINANCIER POUR LES ANNIVERSAIRES DE FONDATION

L'organisme accrédité par la Ville de Plessisville qui désire réaliser une activité particulière dans le cadre d'un anniversaire de fondation doit soumettre sa demande avec le formulaire prévu à cet effet (ANNEXE C).

Les anniversaires de fondation des organismes pouvant bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation d'une activité sont les suivants : 5 ans, 10 ans, 25 ans, 40 ans, 50 ans, 60 ans, 75 ans et 100 ans.

Le montant alloué pour chacun de ces anniversaires est de :

5 ans	100 \$
10 ans	200 \$
25 ans	500 \$
40 ans	500 \$
50 ans	1 000 \$
60 ans	1 200 \$
75 ans	1 500 \$
100 ans	2 000 \$

DEMANDES NON ADMISSIBLES

En tout temps, les demandes d'aide financière suivantes ne sont pas admissibles à la Ville de Plessisville :

- Les organismes dont les activités ne se tiennent pas à Plessisville;
- Les demandes d'organismes à but lucratif et celles d'entreprises commerciales ou relatives à une activité ou un événement commercial;
- Les demandes en provenance d'un individu pour un bénéfice personnel ou professionnel;
- Les organismes bénéficiant d'un moyen de financement privilégié leur permettant d'assumer leurs frais de fonctionnement;
- Les organisations politiques;
- Les fondations privées;
- Les projets dont la gestion financière semble douteuse.

CLAUSE DE NON-DIVULGATION

La Ville de Plessisville s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies durant et suivant le dépôt et l'évaluation d'une demande d'aide financière. Toute information recueillie servira uniquement à titre d'évaluation et ne sera utilisée à aucune autre fin. De plus, la Ville de Plessisville ne communiquera aucune de ces informations à qui que ce soit sans l'autorisation de l'organisme.

RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Le programme d'aide financière de la *Politique d'aide financière aux organismes* sera révisé annuellement en tenant compte des disponibilités financières de la Ville de Plessisville et de ses orientations stratégiques. En tout temps, la Ville de Plessisville peut mettre fin à l'un ou l'autre des types d'aide ou à l'ensemble du programme d'aide financière.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ OU D'IRRECEVABILITÉ DES DEMANDES (Annexe A)

- Toute demande ayant obtenu **plus de 50 points** sera analysée par le comité de sélection et la décision finale reviendra au conseil municipal;
- Toute demande ayant obtenu **moins de 50 points** se verra automatiquement rejetée, donc non soumise au conseil municipal;
- Chaque organisme ne peut présenter qu'une demande par année financière.

Dans tous les cas, le Service à la vie citoyenne assure le suivi des demandes.

ANNEXE A

Nom de l'organisme : _____

GRILLE D'ÉVALUATION DES DEMANDES FINANCIÈRES

SUJET	DEFINITION	POINTAGE
Organisme admissible	OSBL local reconnu officiellement par la Ville de Plessisville	20
	OSBL de la MRC de l'Érable n'existant pas sur le territoire de la Ville de Plessisville, mais desservant ses citoyens	10
	Tout autre organisme	0
Exemption de taxes foncières	Profite déjà d'une aide sous forme de crédit de taxes foncières ou prêt d'un local de la Ville	-6
Niveau de l'activité ou du projet	Niveau provincial ou national	10
	Niveau régional	6
	Niveau local	2
Période du service offert	A l'année	10
	Ponctuel (estival, hivernal, etc.)	6
	1 fois/année	2
Clientèle visée	18 ans et moins et/ou aînés	10
	Familles	8
	Adultes	4
Impact social et communautaire sur la collectivité	Oui	20
	Non	0
Contribution du milieu (partenaires, MRC, paliers gouvernementaux)	Plus de 80% du budget de l'activité	20
	50% et plus du budget de l'activité	15
	25% et plus du budget de l'activité	10
	Moins de 25% du budget de l'activité	5
	Activité avec droit d'entrée	0
En lien avec le plan stratégique de la Ville de Plessisville	Beaucoup	10
	Moyen	8
	Peu	3
	Pas du tout	0
TOTAL :		/100 PTS

ANNEXE B
FORMULAIRE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VILLE DE PLESSISVILLE

En vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Plessisville, tout demandeur doit d'abord être reconnu par la municipalité (voir politique de reconnaissance des organismes).

Par la suite, tout demandeur doit compléter et avoir déposé le présent formulaire **AVANT le 15 septembre** de l'année en cours pour l'année suivante. Le comité d'évaluation a besoin de ces informations pour être en mesure de bien évaluer votre demande. Toute information manquante pourrait entraîner le rejet de la demande.

Toute demande doit être envoyée à l'adresse suivante :

Service de la vie citoyenne
Demande d'aide financière
Ville de Plessisville
1700, rue Saint-Calixte
Plessisville (Québec) G6L 1R3

ou à l'adresse électronique suivante : info@plessisville.quebec

Les demandes seront analysées et une réponse vous sera communiquée par écrit avant le 31 janvier.

Pour toute information à ce sujet, communiquez avec le Service à la vie citoyenne
au 819 362-3284 poste 2112.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Responsable : _____ Fonction : _____

S'agit-il d'une première demande d'aide financière à la municipalité pour ce projet?

Oui Non Si non, combien de demandes avez-vous fait : _____

2. DESCRIPTION DE L'ORGANISME (RÉSUMÉ)

✓ Mission	✓ Objectifs	✓ Clientèles rejointes

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA DEMANDE

Titre du projet : _____

Explications du projet (à quoi servira le soutien demandé) :

5. BUDGET DE L'ACTIVITÉ (revenus et dépenses, partenaires et montants détaillés)

<u>REVENUS</u>	MONTANT (\$)
IDENTIFIER LA LISTE DES PARTENAIRES FINANCIERS AU PROJET (CONTRIBUTIONS DU MILIEU, PARTENAIRES, PALIERS GOUVERNEMENTAUX, DONS, ETC.)	
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
<u>DÉPENSES</u>	MONTANT (\$)
PRÉCISER LES DÉPENSES RELIÉES AU PROJET (SALAIRES, LOGISTIQUE, PROMOTION, LOCATIONS DIVERSES, ETC.)	
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
COÛT TOTAL DU PROJET :	\$

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PLESSISVILLE : _____ \$

6. DATE ET LIEU DE RÉALISATION DU PROJET :

Date : _____

Lieu : _____

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Je, soussigné, certifie qu'à ma connaissance, les renseignements donnés dans le présent formulaire, ainsi que dans les documents annexés, sont vrais, exacts et complets.

Nom du demandeur (lettres moulées) : _____

Signature

Date

ANNEXE C
FORMULAIRE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ANNIVERSAIRE DE FONDATION

En vertu de la politique d'aide financière aux organismes, tous les organismes reconnus par la Ville de Plessisville (voir politique no 8) peuvent demander un montant pour souligner un anniversaire de fondation.

Le formulaire complété doit être envoyé à l'adresse suivante :

Service de la vie citoyenne
Anniversaire de fondation
Ville de Plessisville
1700, rue Saint-Calixte
Plessisville (Québec) G6L 1R3

ou à l'adresse électronique suivante : info@plessisville.quebec

Le conseil municipal demande d'attribuer la somme remise pour une activité spéciale soulignant l'anniversaire de fondation.

Pour toute information à ce sujet, communiquez avec le Service à la vie citoyenne
au 819 362-3284 poste 2112.

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Responsable : _____ Fonction : _____

ANNIVERSAIRE DE FONDATION

Veuillez cocher dans la case à gauche de la catégorie qui correspond à votre demande.

<input type="checkbox"/>	5 ans	100 \$
<input type="checkbox"/>	10 ans	200 \$
<input type="checkbox"/>	25 ans	500 \$
<input type="checkbox"/>	40 ans	500 \$
<input type="checkbox"/>	50 ans	1 000 \$
<input type="checkbox"/>	60 ans	1 200 \$
<input type="checkbox"/>	75 ans	1 500 \$
<input type="checkbox"/>	100 ans	2 000 \$

Expliquer brièvement l'activité qui sera organisée en lien avec l'anniversaire de fondation :

Signature du demandeur : _____ Date : _____

ANNEXE D

Nom de l'organisme : _____

GRILLE D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE COMMANDITES

SUJET	DEFINITION	POINTAGE
Organisme local	Organisme reconnu par la Ville de Plessisville	10
Niveau de l'activité	Activité de niveau local	10
	Activité de niveau régional	20
	Activité de niveau provincial	30
Popularité de l'activité	Attire moins de 300 personnes	5
	Attire de 300 à 500 personnes	10
	Attire plus de 500 personnes	15
	Attire plus de 800 personnes	20
	Attire plus de 1 000 personnes	25
Rayonnement pour la Ville de Plessisville	Aucun rayonnement	0
	Peu de rayonnement	10
	Bon rayonnement	15
	Rayonnement important	20
	Rayonnement très important	25
Réussite de l'activité	L'activité connaît une très bonne réussite chaque année	5
Partenariat avec la Ville	L'organisme entretient de bons partenariats avec la Ville	5
Commandites déjà données	L'organisme a déjà bénéficié d'une commandite au cours de l'année	-15
TOTAL :		/100 pts

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ OU D'IRRECEVABILITÉ DES DEMANDES

Moins de 45 points	Demande rejetée
45 points	100 \$
50-60 points	200 \$
65-75 points	350 \$
80 points	500 \$
85 points	800 \$
90-100 points	1 000 \$